



**Province de Namur
Groupe des Parlementaires**

PV N°11 – 2025/2026 - Réunion des 3 Comités du 8 avril 2026 (art PA 48-f)- 20h

Présents :

MM. Lauwerys J., Pierre O., Hastir M., Jacobs JL, Somville J. membres du CP. Namur ;
MM. Hougardy M., Houart JP. et Sambon J. membres du CJP. Namur ;

MM Trausch G., Henry P., Delvigne B. Sonnet P., Castellani M. et Herquin P., membres du Groupe des Parlementaires namurois ;

Invité(e)s : Mme Nicolas C. et M Aigret Ph. membres du CDA.

Excusé(e)s

Mmes Herion N., Maquet C., MM Delchef JP., Hancotte A., Hecq J., Deleuze M. et Rousseau J.

Invitation lancée par le Groupe des Parlementaires (PA48-f), Trausch G. souhaite la bienvenue et remercie le Club de Boninne pour l'accueil dans leurs installations.

Il rappelle que cette présente réunion annuelle, rassemblant les trois composantes agissant à l'échelon provincial du basket namurois, permet de faire le point sur l'évolution durant l'année écoulée et de dégager quelques perspectives dans le cadre de la promotion du basket. Trois personnes (MM Hastir M., Jacobs JL. et Sonnet P.) nous ont communiqué leur souhait de s'exprimer. Il propose, dès lors, de leur céder prioritairement la parole.

-Hastir M. souhaite reparler des sanctions à prévoir faisant suite aux nombreuses fautes techniques de certains joueur(e)s et coaches. De plus, il lui semble que de plus en plus d'autres provinces soutiennent son projet émis, voici 2 ans, lors d'une pareille séance. Dans diverses provinces des matches ont également été arrêtés en raison d'agressions physiques. Il devient donc impératif de stopper cette aggravation de l'agressivité autour et sur les terrains !

Trausch G. signale à cet effet que **Hancotte A.** (procureur) a déjà assuré un suivi à sa proposition auprès du Conseil Général Judiciaire. Les textes initiaux, sans doute pas suffisamment aboutis, ont été « recalés » en AG/AWBB. Cependant, la volonté commune du Groupe et organes judiciaires est toutefois d'arriver à un texte ayant l'aval de l'AG. Le Groupe PARL-HAI a, par ailleurs souhaité s'associer aux travaux en cours. **Aigret Ph.** et le CDA sont particulièrement attentifs à l'évolution desdits travaux considérés, par tous, comme prioritaires, sachant que le suivi via le contrôle informatique des feuilles des matches n'est pas un obstacle insurmontable.

Jacobs JL.

Souhaiterait plus de « nuances » concernant la situation du délégué aux arbitres ou de clubs en cas de problèmes. Pour un délégué (non-affilié au club) seule une amende pourrait être appliquée mais pas de forfait (PA76). Par ailleurs, si un délégué est absent mais affilié à l'AWBB, une amende différente mais aucun forfait. En revanche, si le délégué n'est pas majeur, une

amende différente voir plus importante pourrait être réclamée compte tenu des risques encourus.

Trausch G. rappelle que le rôle et la désignation du « délégué aux arbitres ou de club » à toute son importance (PC28) et mérite une attention toute particulière de la part des clubs. La responsabilité de ceux-ci peut, parfois, être engagée et la fonction ne peut en aucun cas être sous-estimée. **Nicolas C.** signale que certains officiels de table ne sont même pas/plus affiliés à notre Fédération, ce qui peut entraîner de sérieuses dérives ! **Aigret Ph. et Henry P.** précisent que les délégués mentionnés font partie intégrante de toute rencontre afin d'éviter tout « dérapage ». **Pierre O.** précise que le rôle du délégué est fondamental dans une rencontre. Il doit être en relation direct avec le club, le coach et les arbitres. Il est donc « acteur » à part entière d'une rencontre. **Houart JP.** estime que l'on pourrait peut-être faire une distinction entre « seniors et jeunes » mais dans ce cas la responsabilité des parents resterait engagée.

Jacobs JL.

Lors d'échange de courriels avec notre Fédération ayant valeur de « recommandé » comment peut-on s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une adresse usurpée ? Evaluation des risques ? **Aigret Ph.** explique que le CDA « planche » pour le moment sur un formulaire électronique « sécurisé » à télécharger. Il permettra, très bientôt, un contrôle plus précis en cette matière. **Trausch G.** précise que les clubs ont toujours le choix soit d'envoyer par recommandé ou par courriel et de privilégier le recommandé.

Salue l'autorisation de porter des maillots de couleur « grise ». Cependant, quand une équipe joue en noir, ne devrait-on pas imposer aux arbitres d'évoluer dans une autre couleur que le noir ? Lors d'une récente finale de coupe AWBB dames, une joueuse de Huy a fait une passe à un arbitre car elle a vu un maillot noir et Huy joue en noir !

Le championnat « P1 Dames » ne devrait-il pas revoir sa formule ? Refus de nombreux Clubs de participer aux PO avec en plus un forfait « volontaire » cette année (pour éviter une « montée ?) ! **Trausch G.** rappelle que le PC62 est précis : la montée à une division supérieure reste une obligation pour un bon fonctionnement de nos championnats (avec une alternative, à revoir ou compléter ?). Par ailleurs, la participation aux PO est votée par les Clubs à chaque AG/Provinciale en fin de saison mais sans engagement de la part des clubs. **Henry P.** regrette les incohérences entre les règlements des compétitions régionales et nationales ! **Pierre O.** constate un manque de Clubs féminins en province de Namur et de plus le niveau des équipes est très variable. **Trausch G.,** constate par ailleurs que quelques clubs alignent et concentrent plusieurs équipes au niveau régional ce qui ne valorise pas le niveau provincial etune montée. **Sambon J. :** 4 saisons sans PO Dames ; ça commence à bien faire !

Sonnet P.

Regrette que les photos des joueurs(es) figurant sur les licences de l'AWBB ne soient pas plus souvent actualisées ce qui la faciliterait la tâche des arbitres ! **Aigret Ph.** estime la remarque légitime et informe qu'une périodicité fixée à 3 ans est prévue prochainement. **Trausch G.** souligne que le contrôle de la carte d'identité des membres alignés doit rester prioritaire.

Trausch G.

En référence à la « Réforme des championnats de jeunes » (dossier à finaliser pour la saison 2027-2028), il souhaite que le CP aborde une réflexion sur la mise en place de championnats jeunes provinciaux à 2 tours où les équipes d'un niveau proche se rencontrent au 2^e tour.

Houart JP., Sambon J. et Hougardy M. peu d'affaires sont jugées dans le namurois par rapport à d'autres provinces. Certains coaches, prestant dans plusieurs équipes, posent parfois problèmes. Une solution financière serait peut-être plus judicieuse ! Ils rappellent à l'assemblée que pour pouvoir assurer le suivi d'une réclamation, rapport ou plainte, il faut qu'arbitres, dirigeants de Clubs,...constituent impérativement un dossier et qu'ils le transmettent à la Fédération selon les règles en vigueur (voir PJ28 et 35).

- **Herquin P.** a lu dans le PV n°9 du CP du 5 mars 2026 (pt tour de table) que **Pierre O.** souhaitait élargir la Commission « Minibasket ». Le fait que cette Commission compte déjà 12 membres l'interpelle ! **Pierre O.** explique qu'il est à la recherche de personnes disponibles pour épauler **Maquet C.** à des tâches purement administratives. Des solutions sont sur la table et en bonne voie. Par ailleurs, les informations figurant à ce sujet sur le site seront actualisées prochainement.

En guise de conclusion, le président remercie chaleureusement les instances provinciales namuroises pour leur participation active aux débats. L'idée d'un classement « Fair-Play » pour l'ensemble des Clubs de l'AWBB reste toujours d'actualité. Notre province évolue bien au fil des saisons ! Le formidable doublé de Basket Namur Capitale Dames (Coupe de Belgique et Coupe AWBB) et le triplé (U12 mixte, U14M et U16M) du RBC.Belgrade lors des Coupes AWBB sont des signes de grandes qualités ! Bravo à eux et excellente fin de saisons à tous !

HERQUIN Pascal, secrétaire

TRAUSCH Gérard, président